

Plan de soutien à l'élevage français
Point presse du 22 décembre-11h

L'année 2015 a été particulièrement éprouvante pour les éleveurs, dans le département de la Loire comme dans l'ensemble du pays.

Dans un **contexte défavorable caractérisé par des prix à la production fortement dégradés** depuis plusieurs mois, le pays a été frappé à l'été par une **très forte sécheresse**, le mois de juillet 2015 se classant au troisième rang des mois de juillet les plus secs depuis près de 70 ans. Cette météorologie exceptionnelle a fortement contrarié la production fourragère et entraîné de graves difficultés pour les éleveurs qui forment l'essentiel des effectifs des agriculteurs de la Loire.

Face à ces difficultés, le Gouvernement a réagi à la crise du secteur de l'élevage par un **plan de soutien exceptionnel**.

Ce plan, annoncé **le 22 juillet, comporte 24 mesures, destinées à répondre à l'urgence pour les agriculteurs en difficulté mais aussi à les accompagner dans le long terme par des mesures structurelles** bénéfiques aux 200 000 éleveurs français et à la centaine de milliers de salariés qui travaillent dans les filières viande et produits laitiers.

Dès le **9 juillet 2015**, le préfet de la Loire et le président de la chambre d'agriculture, en étroite coopération avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles, et notamment la chambre d'agriculture de la Loire, ont installé une **cellule de veille économique, climatique et sociale** pour suivre la situation.

Cette cellule de veille, qui s'est **réunie à sept reprises de juillet à novembre 2015**, a permis de suivre avec réactivité l'évolution de la situation des éleveurs, notamment des plus fragilisés, et de **décliner de façon personnalisée les mesures du plan de soutien national**.

Premier volet / Des mesures d'urgence substantielles dans le département de la Loire

Le volet conjoncturel du plan vise à apporter un appui immédiat aux élevages les plus fragilisés. Il se compose des mesures suivantes :

1. Un fonds d'allègement des charges financières à destination des éleveurs

Afin d'accompagner la restructuration des dettes bancaires des éleveurs qui connaissent des difficultés temporaires de financement, l'État a constitué **un fonds d'allègement des charges (FAC)** doté initialement d'une enveloppe de 50M€, portée en septembre à **100M€**.

Ce fonds permet la prise en charge partielle des intérêts des annuités en cours des prêts bancaires et de la commission de garantie des banques. Il doit aussi couvrir le surcoût lié à la restructuration de l'endettement des éleveurs (cf. 3).

Au total, le département de la Loire bénéficie d'une **aide totale du FAC de 3 142 807 €, soit environ 40 % de l'enveloppe régionale**, au profit de **1500 exploitants**.

2. Une prise en charge et un report des cotisations sociales de la mutualité sociale agricole

Une enveloppe est également prévue pour permettre la prise en charge des cotisations sociales.

Initialement dotée de 16M€, elle a été triplée pour atteindre **50M€ au niveau national**.

Dans la Loire, ce sont ainsi plus de 593 000 € de cotisations qui ont été pris en charge à ce titre.

La mobilisation des caisses de mutualité sociale agricole permet également d'accorder **des reports de paiement des cotisations sociales** aux éleveurs des filières viandes et produits laitiers (bovins

viandes, bovins lait et porcins) qui traversent une situation financière et économique particulièrement difficile.

3. Une « année blanche » permettant la restructuration des prêts des agriculteurs

Pour répondre aux charges trop lourdes d'endettement, le gouvernement a également décidé de faciliter la **restructuration de la dette des éleveurs en difficulté**, en leur permettant de ne pas rembourser les prêts bancaires éligibles, capital et intérêts, durant douze mois (« **année blanche** »). Tous les éleveurs concernés ainsi que leurs partenaires bancaires ont été alertés par courrier et un important travail d'analyse financière est en cours.

4. Un important soutien fiscal via des dégrèvements et reports d'impositions

Afin d'aider les éleveurs justifiant de difficultés financières les mettant dans l'impossibilité de payer certains impôts, un important effort fiscal a été consenti.

Outre un assouplissement des conditions d'accès aux remboursements de crédits de TVA et des reports d'échéance pour certains impôts (impôt sur les sociétés ou sur le revenu), les agriculteurs ont pu solliciter **des remises ou des modérations des sommes dues au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**.

Dans la Loire, les services fiscaux ont fait le choix d'examiner la situation de tous les éleveurs ayant déposé un dossier pour bénéficier du plan de soutien, y compris ceux qui n'avaient pas explicitement déposé de demande par crainte des formalités administratives, soit au total 1725 exploitations.

Le dégrèvement automatique et général de TFNB auquel la direction départementale des finances publiques (DDFIP) procède actuellement à raison du dispositif des calamités agricoles représente **plus de 2,5M€ sur le département**, dont l'essentiel reviendra aux éleveurs de la Loire. L'essentiel des recours gracieux sont par ailleurs actuellement en cours de traitement par les services fiscaux. Ces remises d'impôt viendront compléter, pour les éleveurs les plus en difficulté, l'effet du dégrèvement de la TFNB.

5. Des indemnités allouées au titre de la sécheresse reconnue comme calamité agricole

L'ensemble du département de la Loire a été retenu au titre de la solidarité nationale dans le cadre du dispositif des calamités agricoles, avec une distinction entre deux zones de déficits fourragers distincts.

L'aide attribuée à ce titre devrait atteindre 12,5M€ pour la Loire (enveloppe prévisionnelle), ce qui constitue une somme très supérieure à celle des départements voisins.

La Loire avait rarement obtenu une telle prise en charge au titre des calamités agricoles. Cette reconnaissance permettra d'atténuer de façon importante les pertes des éleveurs consécutives à la sécheresse.

6. Des avances de trésorerie permettant le versement anticipé des aides PAC

Le calendrier de mise en œuvre de la nouvelle PAC n'a pas permis le règlement des aides selon les modalités habituelles. Ainsi de limiter l'impact sur les trésoreries des exploitations, l'État a mis en place un **dispositif de paiement d'avances en deux versements** déjà acquittés au 15 octobre et au 1er décembre. **3578 bénéficiaires de la PAC ont pu en bénéficier.**

Au total, ce sont 90 % des agriculteurs ligériens qui ont bénéficié d'une ou plusieurs mesures d'urgence du plan de soutien à l'élevage.

Deuxième volet / Des actions plus structurelles favorables à l'approvisionnement local

De façon plus structurelle, plusieurs actions ont été déployées pour favoriser les débouchés pour les éleveurs, en stimulant l'approvisionnement local mais également en soutenant les exportations vers les marchés communautaires et internationaux.

1. Des contrôles accrus de la traçabilité de la viande de porc

La DDPP 42, déclinant en cela une priorité de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), a initié en février 2015 et systématisé pendant les contrôles de l'opération interministérielle vacances à compter du mois de juin **des contrôles de grande ampleur dans la filière viande pour le vérifier la traçabilité des produits et des opérations promotionnelles de la viande de porc.**

Cette action a donné lieu à **25 visites** (concernant 24 établissements comprenant des marchés, grandes surfaces mais également les ateliers de production amont) **spécifiquement ciblées sur l'étiquetage** (provenance des viandes) **et sur la traçabilité.**

Ces contrôles ont permis de constater un faible taux de non-conformité (5,71%), les professionnels de l'amont et les grandes surfaces respectant très largement les prescriptions. Ils ont aussi permis de constater des non-conformités importantes chez les professionnels de l'aval de la filière (artisans bouchers et marchés notamment), qui ont fait l'objet d'avertissements qui ont permis la mise en place de mesures correctrices.

Ces contrôles se sont poursuivis sur cette fin d'année et le bilan du second semestre sera réalisé le 15 janvier 2016.

2. Une action résolue de promotion des circuits courts

Le 15 octobre 2015, s'est tenue la **seconde journée de promotion de l'approvisionnement local en restauration collective**, organisée par la préfecture et la chambre d'agriculture, qui a réuni plus de 200 personnes et permis la **signature de chartes d'approvisionnement local par 35 collègues du département et par l'ensemble des cantines scolaires de la ville de Saint-Etienne.**

Les fournisseurs ligériens ont eu l'opportunité d'exposer les développements de leurs gammes pour pouvoir approvisionner la restauration collective.

La prochaine journée, qui aura lieu en juin 2016, permettra de mesurer l'avancée de plusieurs projets destinés à « transformer l'essai » et rendre très concret le développement de l'approvisionnement local, qui devrait se poursuivre dans les lycées notamment mais également dans la restauration hospitalière et les restaurants d'entreprise ou d'administration.

3. Une forte mobilisation pour soutenir les exportations

Le budget de FranceAgriMer a bénéficié, dès le 31 juillet, de **10M€** supplémentaires pour des **actions de promotion portées par les interprofessions**, tant sur le marché national que pour l'exportation, notamment vers les pays extérieurs à l'Union européenne.

Le 12 octobre a été mise en place une **plateforme collective pour l'exportation des viandes françaises** (SAS *France viande export*) afin de permettre une meilleure mobilisation de tous les acteurs pour répondre à la demande étrangère, ainsi qu'une meilleure valorisation des produits sur ces marchés.

Plusieurs marchés internationaux ont été ouverts ou réouverts, comme par exemple le Vietnam (viande bovine), l'Afrique du Sud (viande bovine), Singapour (viande bovine), le Canada (viande bovine) et le Brésil (produits laitiers).

Enfin, le gouvernement a multiplié les initiatives diplomatiques destinés à promouvoir la filière française.

Troisième volet / Une gestion maîtrisée des conséquences de la situation climatique de l'été et des événements sanitaires de l'automne

1. Une gestion départementale ajustée au plus près des limitations de l'usage de l'eau pour limiter l'impact sur les éleveurs

Au cours de l'été, plusieurs arrêtés limitant l'usage de l'eau ont été pris par la préfecture pour faire face aux conséquences de la sécheresse et aux risques de pénurie d'eau dans le département. Ces arrêtés ont été pris avec discernement, en cherchant à limiter au maximum l'impact sur les agriculteurs, en retardant en particulier au maximum les interdictions pouvant viser le fourrage ou le maïs destiné à nourrir le bétail.

2. Une gestion concertée et réactive de la fièvre catarrhale ovine

L'élevage ligérien, rapidement placé en périmètre interdit puis en zone réglementée, a été très touché par la fièvre catarrhale ovine.

Pour autant, la forte mobilisation des services de l'État, des vétérinaires sanitaires et des éleveurs du département a permis de limiter au maximum l'impact de les conséquences de la FCO sur les éleveurs.

20350 animaux ont ainsi été vaccinés contre le virus de la FCO, ce qui représente **40 700 injections de vaccin prises en charge par l'Etat en seulement deux mois.**

Cela a permis de **reprendre au plus tôt les exportations de brouards vaccinés** en dépit de la gestion de 23 suspicions et 10 foyers dans le département de la Loire.

3. Un département pour le moment non concerné par l'influenza aviaire

Pour l'instant l'épisode de grippe aviaire qui sévit dans le sud-ouest de la France (42 foyers) ne concerne pas le département de la Loire. Deux suspicions ont été levées dans des élevages amateurs. **Le département de la Loire ne se trouvant pas dans le couloir migratoire du sud-ouest, il devrait demeurer indemne de cette nouvelle épizootie.**